



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E136906

VALABLE JUSQU'AU 15/10/2023

ÉDITÉ LE 14/09/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/04/2010

Forme juridique : SASU

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOBIGNY 301340584

Siret : 301 340 584 07181

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 58 763 113

Assurance Responsabilité Civile :
AXA CSA 58 763 113

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Raison sociale : ENGIE HOME SERVICES (AGENCE)

Sigle : CGST SAVE
8- 10 ALLEE DE MAITRE ZACHARIUS
80440 GLISY

Téléphone : 03 22 46 48 00

Fax : 03 22 91 28 32

Portable :

Site Internet : agence.engie-homeservices.fr

E-mail : gladice.kenack@engie.com

Responsabilité légale :
ROCHETTE JEROME CHEF D'AGENCE

Effectif moyen : 18

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	08/09/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	16/11/2021
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	29/08/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	08/09/2022
o Poêle ou insert bois	08/09/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	16/11/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	16/11/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'AMIENS
2EME ETAGE - IMMEUBLE LE TANIN
34 AVENUE D'ALLEMAGNE
80090 AMIENS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.